

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

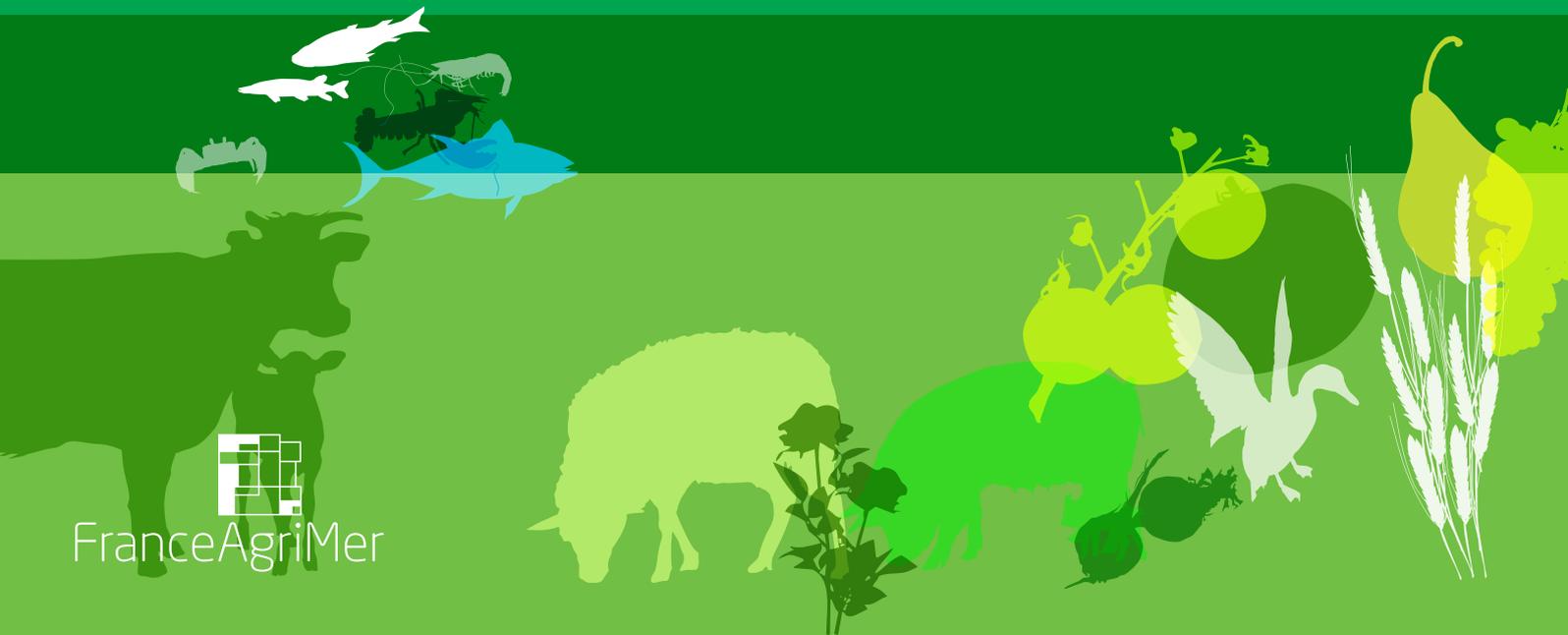
RÉGION

Corse

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de **CORSE**



FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région CORSE

➤ **180 000** hectares de surface agricole,
dont **150 000** de surface toujours en en herbe.

• Une production diversifiée et orientée vers la qualité,
avec un chiffre d'affaires total de **230 millions**
d'euros

La production agricole représente **2 %**
du produit intérieur brut (PIB) régional

Viticulture : **37 %** de la production agricole

Arboriculture : **21 %** de la production

Lail (brebis et chèvre) : **13 %** de la production

Viandes bovines : **11 %** de la production

2 800 exploitations, dont **230** exploitations viticoles,
600 exploitations arboricoles, **530** exploitations laitières,
et **680** exploitations d'élevage bovin.

La **CORSE** possède de nombreux produits emblématiques tels que les vins AOC et IGP, l'AOC Brocciu, l'AOC Mele di Corsica, l'AOC Oliu di Corsica, l'AOC Farine de châtaigne ou encore l'IGP clémentine.





CÉRÉALES /
 LAITIÈRES /
 OLÉO-PROTÉAGINEUX /
 PÊCHE ET AQUACULTURE /
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
 SUCRE /
 VIANDES BLANCHES /
 VIANDES ROUGES /
 VINS /

Le service FranceAgriMer de CORSE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région CORSE, la DRAAF a choisi de maintenir un service FranceAgriMer en tant que tel, avec une seule résidence administrative, Bastia, et un agent délocalisé auprès du DRAAF à Ajaccio.

Ce service est composé de 7 agents assurant des missions administratives et de contrôle.

Les principales missions de ce service sont :

- **la délivrance** des autorisations de plantation de vignes et la gestion de la réserve des droits de plantation, en lien étroit avec l'INAO ;
- **le contrôle** : contrôle des aides communautaires de l'OCM vitivinicole (restructuration du vignoble et investissements dans les caves), des vignes mères de greffons (bois et plants) et des vins sans indication géographique ; contrôle de la pesée, du classement et du marquage (PCM) ; contrôle des aides communautaires de l'OCM fruits et légumes (retraits clémentines, reconnaissance des organisations de producteurs (OP) et programmes opérationnels) ; contrôle des aides des programmes lait scolaire et fruits à l'école ; contrôle des aides lait-montagne (crédits d'État).
- **l'instruction**, la rédaction de conventions et la liquidation de dossiers pour les aides d'État versées dans le cadre du plan Corse d'accompagnement des filières agricoles ;
- **l'accompagnement et l'information des filières** sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au plan national par FranceAgriMer.

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune. Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi.

Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
CORSE

FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Immeuble Le Solferino / 8 cours Napoléon / CS 10002

20704 Ajaccio cedex 9

Tél. : +33 4 95 51 86 00 / Fax : +33 4 95 21 02 01

Service FranceAgriMer

Résidence Plein sud / avenue Paul Giacobbi / Montesoro /

20600 Bastia

Tél. : +33 4 95 51 86 40 / Fax : +33 4 95 36 26 79

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/direction-regionale-de-l-r78.html>